

Equipe enseignante d'histoire-géographie
Lycée Gustave Eiffel
78, avenue du Président Georges Pompidou
92 500 Rueil-Malmaison

Rueil-Malmaison, le 9 janvier 2020

A l'attention de M. le Proviseur du lycée Gustave Eiffel

Monsieur le Proviseur,

Par un récent courriel, vous invitez les professeurs habilités à accéder à la banque nationale de sujets à vous remettre trois sujets au format papier pour vendredi prochain 10 janvier 2020, en vue de la première session d'épreuves de contrôle continu que vous avez prévu d'organiser, selon les recommandations officielles, au sein du lycée Gustave Eiffel, pour les élèves des classes de Première générale et technologique.

Or nous souhaitons vous alerter sur notre préoccupation relative à l'organisation de ces épreuves dans les conditions actuelles.

En effet, l'organisation des épreuves de contrôle continu, au sein de l'établissement, par les professeurs en charge des candidats pose problème : que des professeurs assurant les cours de Première puissent fixer les sujets de ces épreuves pour leurs propres élèves, qu'ils puissent être chargés de les surveiller et que leurs collègues puissent être chargés de corriger lesdits élèves ne peut que générer des conflits et fausser les relations entre les professeurs, et entre ceux-ci, leurs élèves et les parents d'élèves.

Il est prévisible que cela exposera, plus encore que ce n'est déjà le cas, les professeurs concernés aux critiques de leurs élèves, des parents, de l'administration, et que cela introduira de nouvelles tensions entre collègues autour du choix des sujets, de la désignation des collègues chargés de la surveillance ou de la correction, et surtout autour des résultats de l'évaluation des élèves.

Par ailleurs, nous avons pu constater le stress généré par ces épreuves auprès de nos élèves de Première dont l'énergie est mobilisée pour leur passage plus que pour la construction progressive de leurs apprentissages. Les professeurs en charge des Premières ont le sentiment de voir limiter leur rôle à celui de préparateurs et ils sentent peser sur eux la responsabilité nouvelle d'une évaluation permanente de leurs élèves. Ceci ne contribue pas à l'établissement d'une relation sereine entre les enseignants et les élèves.

Nous sommes inquiets pour nos élèves soumis à une telle évaluation qui n'a plus pour objet de leur donner l'indication de leur niveau à un moment donné en vue de se situer par rapport au niveau attendu d'un-e élève de Première et de proposer des pistes d'amélioration, mais de fixer une note qui comptera pour l'obtention du Baccalauréat et pour l'admission dans la filière souhaitée dans l'enseignement supérieur. Une telle évaluation ne permet pas non plus une exploitation pédagogique en classe dans la mesure où les résultats et les copies sont communiqués aux élèves plusieurs mois après les épreuves, à une période de l'année où ils étudient de nouveaux thèmes du programme.

Concernant les modalités pratiques d'organisation de ces épreuves au lycée Gustave Eiffel, nous avons pu constater que le nombre de surveillants prévus (un seul par salle et aucun

suppléant dans les couloirs) était insuffisant pour prévenir efficacement les risques de fraude, que les jours des épreuves n'étaient pas banalisés, qu'il n'était pas prévu de salle informatique pour la correction des copies dont nous avons appris qu'elle se ferait au format numérique sans possibilité d'annoter ces dernières et qu'une indemnité dérisoire était prévue pour les correcteurs alors qu'il s'agira pour eux d'une charge de travail supplémentaire.

Plus fondamentalement, nous ressentons comme une rupture du principe d'égalité entre les candidats l'organisation de telles épreuves au sein de chaque établissement, par l'équipe pédagogique concernée et en charge des élèves. Sachant les pressions que peuvent subir les enseignants eu égard aux enjeux que représentent les résultats obtenus par les élèves dans tel ou tel établissement, il apparaît que les résultats de ces évaluations, en l'absence de cadrage national ou de grille d'évaluation commune, seront susceptibles de varier d'un établissement à l'autre et surtout de tendre à la sur-notation (comme cela est déjà le cas dans la forme actuelle du Baccalauréat) et, in fine, de perdre toute signification aux yeux des établissements du supérieur chargés d'opérer une sélection entre les candidats dans les filières les plus demandées ou dans les classes préparatoires aux grandes écoles. Le risque sera grand de voir s'opérer une sélection sur la base de l'établissement scolaire et partant, de la ville ou du quartier d'origine des bacheliers.

Quant à la nature et à la durée des nouvelles épreuves d'histoire-géographie, elles appellent plusieurs remarques :

- Il est demandé aux élèves de réaliser en l'espace de deux heures deux exercices qui étaient auparavant prévus pour une durée d'épreuve de trois ou quatre heures selon les sections, ce qui représente une nouvelle source de stress pour nos élèves.
- Sans doute pour lever cette dernière difficulté, l'épreuve de composition a été rebaptisée « réponse à une question problématisée » et livre aux candidats non seulement la problématique mais également le plan qu'ils doivent suivre, ce qui représente une dégradation des ambitions intellectuelles que l'on pouvait légitimement attendre de la part des impétrants. Cette nouvelle épreuve se rapproche en effet du « paragraphe argumenté » proposé jusqu'à une période récente dans le cadre de l'épreuve d'histoire-géographie-EMC au Brevet, en fin de Troisième. Elle participe en cela à une dévaluation progressive de l'exigence attendue des élèves de cycle terminal et de nos disciplines.
- Quant aux autres exercices (étude de documents, réalisation d'un croquis, désormais adapté d'un texte), elles semblent d'un niveau équivalent (voire supérieur dans le cas du croquis) à celui de la précédente mouture mais avec un temps de réalisation réduit d'une demi-heure environ, soit une heure au lieu d'une heure et demie.

En somme, la durée de l'épreuve d'histoire-géographie apparaît bien trop courte par rapport à la complexité des exercices proposés.

Compte tenu des tous ces éléments, il ne paraît pas souhaitable, dans l'intérêt de nos élèves, de maintenir la première session des E3C en l'état. Nous renouvelons la demande que certains d'entre nous ont déjà exprimée dans une pétition, comme des collègues d'histoire-géographie de nombreux établissements, de la suppression de cette première session et de sa transformation en épreuves terminales nationales en fin d'année.

En cohérence avec cette position, nous ne pouvons nous plier à la demande qui nous est faite de choisir les sujets de ces épreuves, aucune obligation de service ne nous contraignant à le faire. Cela signifierait à nos yeux que nous cautionnons un dispositif qui va à l'encontre de notre conception de notre métier et, plus généralement, du service public.

Veillez croire, Monsieur le Proviseur, à l'assurance de notre entier dévouement à notre mission d'éducation.

Les professeurs d'histoire-géographie du lycée Gustave Eiffel (Rueil-Malmaison) :